

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/008 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE B 327 SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIGNALE

---

#### SEANCE DU 27 JANVIER 2011

L'An deux mille onze, et le vingt-sept janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BENEDETTI Paul-Félix, GIACOMETTI Josepha, SCIARETTI Véronique, TALAMONI Jean-Guy.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU** le Code Général des Impôts et son article 1401,

- VU** le document d'arpentage du 18 mars 2010,
- VU** les cessions gratuites du 12 avril 2010 établies par les Consorts MATTEI,
- VU** le courrier du Centre des Impôts Foncier du 22 juillet 2010,
- VU** l'estimation des Domaines du 11 octobre 2010,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle B 327 située sur le territoire de la commune de Vignale.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'acte administratif d'acquisition.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 janvier 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE B 327 SITUEE SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE DE VIGNALE**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet d'acquisition à titre gratuit de la parcelle B 327, issue de la parcelle B 203 d'une superficie de 711 m<sup>2</sup> située au lieu-dit Miglia sur le territoire de la commune de Vignale appartenant à Monsieur et Madame MATTEI Jules Pierre demeurant 20290 Vignale.

Cette acquisition est consentie à titre gratuit par les Consorts MATTEI en vue de la réalisation d'un fossé bétonné pour l'évacuation des eaux pluviales de la Route Nationale 193.

Un procès-verbal de déclaration d'abandon a été adressé à la Conservation des Hypothèques de Bastia mais ce dernier a été rejeté pour le motif que l'article 1401 du Code Général des Impôts prévoit les abandons de terres qu'au profit de la commune.

France Domaines a estimé cette emprise à 350 € pour le calcul du salaire du Conservateur des Hypothèques de Bastia.